

Note d'information base **CCAM** version 48

✓ **Objet** : Diffusion de la version 48 de la base **CCAM**

Les mises à jour de la base CCAM (version 48) peuvent être faites selon votre procédure habituelle. Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu. Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 47.

La version 48 de la CCAM permet la mise en œuvre au 06 août 2017 des modifications suivantes :

- Création de l'acte EAJF341
- Modification de rang de l'acte EAFA001

La version 48 permet également la mise en œuvre de façon rétroactive des correctifs et évolutions hors JO suivants :

- Correction du libellé de l'acte PBQM002
- Correction du code regroupement de l'acte DELF020
- Modification des libellés des contextes PS

Conformément à la décision du 31 mai 2017 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du 7 juillet 2017.

Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 48.

Contenu de la version 48 :

✓ **Création d'un nouvel acte :**

À la subdivision « 04.03.08.03 Désobstruction d'artère intracrânienne », l'acte suivant est inscrit :

Code	Texte	Activité	Phase	Rembt. ss conditions	Accord préalable	Exo TM	Regroupement
EAJF341 [A, F]	<p>Évacuation de thrombus d'artère intracrânienne par voie artérielle transcutanée</p> <p><i>Indication : accident vasculaire cérébral ischémique aigu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en rapport avec une occlusion visible à l'imagerie d'une artère intracrânienne de gros calibre de la circulation antérieure, - dans un délai de moins de 6 heures après le début des symptômes, - soit d'emblée en association avec un traitement par thrombolyse intraveineuse, soit en technique de recours après échec du traitement par thrombolyse intraveineuse ou en cas de contre-indication à la thrombolyse intraveineuse <p><i>Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale, définie par arrêté</i></p> <p><i>Environnement : spécifique en unité dédiée, tel que défini par les décrets en vigueur relatifs aux conditions d'implantation et aux conditions de fonctionnement applicables aux activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie</i></p> <p><i>Recueil prospectif de données : tenue d'un registre</i></p> <p><i>Facturation: ne peut pas être facturé avec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un acte du sous-paragraphe 19.01.09.02 - guidage radiologique (YYYY033) - supplément pour imagerie pour acte de radiologie interventionnelle réalisée au bloc opératoire (YYYY300) 	1	0			1	ATM

	<i>Anesthésie</i> (GELE001)	4	0			1	ADA
--	--------------------------------	---	---	--	--	---	-----

Le tarif de l'acte nouveau est le suivant :

Code	Activité	Phase	Tarif
EAJF341	1	0	942,20
	4	0	287,56

✓ **Modification de rang de l'acte EAFA001 :**

A la subdivision «04.03.08.03 Désobstruction d'artère intracrânienne », l'acte EAFA001 passe au rang 3

✓ **Correction du libellé de l'acte PBQM002**

« Échographie unilatérale ou bilatérale du sei » est remplacé par : « Echographie unilatérale ou bilatérale de l'articulation »

✓ **Correction du code regroupement de l'acte DELF020**

Le code regroupement ADC est remplacé par ATM

✓ **Modification de libellés des contextes PS**

La mention 'CAS' des libellés est remplacée par la mention générique 'adhérent' pour les contextes PS 1, 4 et 7 :

- secteur 1 adhérent, Toutes specialites medicales
- secteur 1DP adhérent, Toutes specialites medicales
- secteur 2 adhérent, Toutes specialites medicales